

FACTURE ÉLECTRONIQUE

PRÉPAREZ VOTRE LOCATION MEUBLÉE (LMNP/LMP)



LES DATES À RETENIR

01 SEPTEMBRE 2026

Vous **recevez** les factures électroniques de vos fournisseurs sur une plateforme agréée par l'État.

01 SEPTEMBRE 2027

Vous **émettez** toutes vos factures au format électronique et transmettez vos données de ventes à l'administration *via* votre plateforme



VOTRE SITUATION



Qu'est-ce qui change pour ma location meublée ?

• Location classique (article 261 D 4°)

Vous êtes exonéré : aucune obligation de facturation électronique, mais vous devez quand même recevoir vos factures fournisseurs sur une plateforme

• Location para-hôtelière soumise à TVA

Clients entreprises : Vous devrez leur envoyer des factures électroniques *via* une plateforme agréée (PA, anciennement PDP)

Clients particuliers : Vos locations devront être déclarées à l'administration



CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE MAINTENANT (CHECK-LIST)

ÉTAPE 1

Identifiez votre type de location

- Location simple = exonéré (mais vous recevez quand même vos factures sur une plateforme)
- Location avec services (attention, de nouveaux critères s'appliquent depuis quelques mois, pensez à vérifier !) = obligations complètes
- Dans le doute, demandez à votre expert-comptable

ÉTAPE 2

Choisissez votre plateforme PA

- Obligatoire même si vous êtes exonéré (pour recevoir)
- Demandez conseil à votre expert-comptable

ÉTAPE 3

Adaptez votre logiciel de gestion

- Contactez votre éditeur de logiciel immobilier
- Vérifiez qu'il peut créer des factures au bon format
- Assurez-vous qu'il peut transmettre automatiquement à votre plateforme

ÉTAPE 4

Testez votre système avant l'été 2026

- Faites des essais avec des factures test
- Vérifiez que tout fonctionne avant l'échéance
- Informez vos locataires professionnels du changement

FACTURE ÉLECTRONIQUE



POINTS D'ATTENTION

- **Acompte reçu d'un professionnel ?**

Vous devez faire une facture avec les montants HT et TVA, puis une facture de solde avec référence à la facture d'acompte

- **Location para-hôtelière ?**

Vous devez déclarer chaque encaissement sur votre plateforme

- **Plusieurs logiciels (réservation, comptabilité...) ?**

Tous doivent être interprétables et compatibles avec la réforme

- **Même exonéré de TVA,**

vous devez pouvoir recevoir les factures de vos fournisseurs



CONCRÈTEMENT DANS VOTRE QUOTIDIEN

AVANT

- Client entreprise = encore des factures papier
- Classement manuel
- Risque d'erreurs
- Temps perdu
- Stockage papier
- Envoi manuel à votre expert-comptable

APRÈS

- Automatisation totale
- La facture est envoyée automatiquement
- Impact positif sur la trésorerie
- Moins d'erreurs
- Gain de temps pour vous
- Archivage automatique
- Transmission directe à votre expert-comptable

BESOIN D'AIDE ?

Votre expert-comptable peut vous accompagner pour :

✓ Choisir la meilleure solution pour votre activité

✓ Former votre équipe

✓ S'assurer que tout est prêt à temps

Contactez votre expert-comptable sans tarder !